

Ville de WASSELONNE



N° 159/2026

Registre des arrêtés techniques

N° de nomenclature 8 Domaine de compétence par thème
8.3 Voirie

ARRETÉ

Relatif au numérotage des bâtiments Rue Robert Minder à WASSELONNE

Le Maire de la Ville de WASSELONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28,

Considérant que le numérotage des maisons et bâtiments constitue une mesure de police générale exercée par le Maire pour des motifs d'intérêt général,

ARRETE :

Article 1^{er}

Le numérotage de la rue Robert Minder est modifié comme suit et selon le plan ci-annexé :

- Section 53 parcelle n° 1054 : - numéro 1

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de MOLSHEIM, conformément aux dispositions du décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MOLSHEIM
- les propriétaires concernés
- les concessionnaires concernés
- les services postaux.



WASSELONNE le 3 septembre 2026

L'Adjoint au Maire,
Jean-Philippe HARTMANN
Par délégation du Maire

Département :
BAS RHIN

Commune :
WASSELONNE

Section : 53
Feuille : 000 53 02

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du BAS RHIN - PTGC
20 RUE GASTON ROMAZZOTTI CS
25165 67215
67215 MOLSHEIM CEDEX
tél. 03 88 47 98 38 -fax
ptgc.bas-rhin@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

